Mairie de PRADES
Le Village, 09110 PRADES

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 juin 2025 – 10h30

Lieu : salle communale – séance publique

Présents : Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou

Excusée : Catherine Zalduendo

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2024 et approbation par les membres du conseil présents.

Dossier de la Voirie

Deux devis des entreprises Rescagnière et Colas proposent de l'enrobé ou du tri-couches selon les rues, avec des options, pour un montant proposé entre 100 000 et 120 000 €.

Une commission dirigée par Pierre Henrich se chargera de déterminer précisément les travaux à réaliser, rue par rue. Il faudra en priorité canaliser les eaux de pluie venant du fort, dues à l'absence de réseau pluvial.

Des demandes de subvention ont été faites auprès de la DETR et du FDAL. La DETR a retenu le dossier, et apportera une subvention de 20 684 € (soit 20%). Le FDAL ne s'est pas encore prononcé, ce qui ne saurait tarder. On table sur 20 à 25%.

Les 55 à 60% restants seront à la charge de la commune. La trésorerie de la commune permettra de les couvrir. Dès que la subvention du FDAL sera connue, les devis seront finalisés avec les entreprises pour faire un choix, puis les travaux seront lancés dès que possible (à l'automne 2025 dans le meilleur des cas).

Budget modificatif pour agrandissement de la cabane pastorale

Une subvention a été demandée pour agrandir la cabane pastorale de Sept-Cazes, qui appartient à la commune et qui est mise à disposition du groupement pastoral, essentiellement pour le logement du vacher en période estivale.

Ce projet d'agrandissement se monte à 75 000 €.

La région a donné en avril 2025 une réponse favorable pour une subvention de 60 000 €, soit 80% du montant des travaux. Cette subvention n'était pas espérée avant 2026.

Le financement des 15 000 € restants sera pris en charge intégralement par les éleveurs du groupement pastoral.

Le maire propose que la commune prenne en charge temporairement ce financement pour servir de portage, les éleveurs rembourseront ce montant sous forme d'une location annuelle régie par un bail à contractualiser avec la commune.

On peut commencer les travaux dès 2025, la commune fera un emprunt bancaire en 2026 pour couvrir l'autofinancement.

Cette opération n'avait pas été prévue à l'exercice budgétaire 2025. Cette modification est soumise au vote.

VOTE

La proposition est votée à l'unanimité des présents.

Etat financier des travaux de la Bexane et maison de la chasse

Bâtiment la Bexane : tout est payé. On attend le versement des dernières subventions.

Bâtiment de la Chasse : une subvention de 17 000 € est encore attendue du département.

A noter que la date de l'inauguration du bâtiment la Bexane et de la maison de la Chasse a enfin été fixée au vendredi 5 septembre à 14h. Cette date sera diffusée sur le prochain écho de la Mate.

Ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables

La CCHA (Communauté des Communes de la Haute Ariège) va changer les containers poubelle de Prades.

Un calendrier a été établi. Prades fait partie de la première tranche.

Semaine 28 (2ème semaine de juillet), les containers actuels seront remplacés par des conteneurs semi-enterrés, à trois emplacements : Parking de la Cabaillère, à côté du boulodrome et devant le Griffe.

L'opération sera prochainement finalisée avec la CCHA pour évaluer le reste à charge pour la commune.

Travaux en cours

- Stéphane continue son travail toujours aussi méticuleux : remplacement de la rambarde du boulodrome, rafraîchissement du parc des jeux d'enfants, entretien des pelouses, rebouchage des trous de la voirie avec de l'enrobé à froid, aménagement de la partie basse de la maison de la chasse (carrelage, bac à douche).
- Une débroussailleuse électrique a été achetée pour 1 200 €
- Le maire remercie Vincent Sabadie pour son engagement personnel qui dépasse largement le périmètre des travaux contractualisés annuellement avec la commune.

Autres dossiers en cours

Sécurité de la route principale

Des travaux d'aménagement complémentaires au dispositif actuel sont prévus : devant la mairie, deux barrières et un coussin berlinois seront ajoutés.

Etanchéification du toit de l'église

Patrice Vergé envisage de faire ces travaux à l'automne.

Travaux de modernisation du parc de jeux

On envisage de remplacer les jeux vieillissants par des modules plus récents.

État de l'eau à Prades

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a procédé à des analyses sur des prélèvements de l'eau à Prades chez un riverain : les résultats ont décelé une présence de plomb.

Le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement) de l'Ariège est venu vérifier la qualité de l'eau au réservoir situé en amont du village : les résultats sont conformes aux normes en vigueur.

La présence de plomb retrouvé est due aux canalisations en plomb qui relient les domiciles au réseau d'eau, lesquelles sont sous la responsabilité de chaque propriétaire.

Il est recommandé aux pradéens :

- de laisser couler l'eau au moins 10 minutes avant usage, lorsque l'habitation n'a pas été occupée depuis longtemps,
- de remplacer leurs canalisations en plomb par un autre matériau.

Présentation du projet d'étude de modification de l'aménagement de la mairie par Philippe Lacroix

Le premier étage du bâtiment de la mairie n'étant plus loué par le Conseil Général de l'Aude, la mairie de Prades prévoit d'y aménager des locaux à usage d'habitation locative.

M. Philippe Lacroix, architecte à Roquefeuil, a visité le bâtiment le 25 mai, et présente en séance deux propositions après une première étude.

Première proposition : un T4 de 70m² au 1er étage et un T2 de 45m² au 2ème étage.

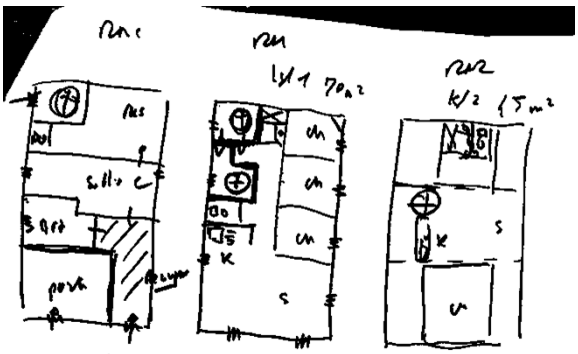

Suppression de la cage d'escalier centrale.

Accès direct aux appartements de l'étage indépendant du bureau de poste par une petite cage d'escalier.

Accès au deuxième étage totalement indépendant, en remplacement de l'accès extérieur à la remise actuel, qui n'est jamais utilisé.

On conserverait la remise et les wc. De la surface serait récupérée au rdc pour agrandir la salle de réunion.

Deuxième proposition : deux duplex : un T3 de 55 m² et un T3 60 m²

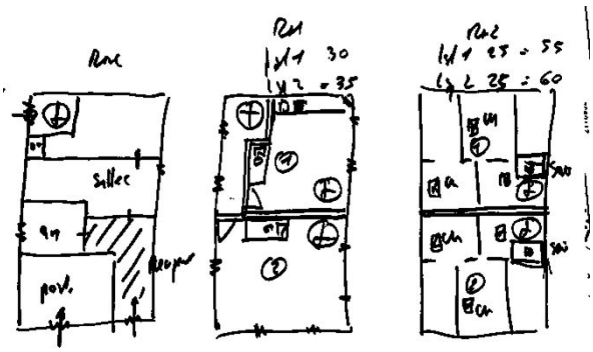

Mêmes principes d'accès.

Suppression de la cage d'escalier centrale.

1er étage coupé en deux parties avec deux pièces à vivre. Dans chaque logement, un petit escalier pour accéder au deuxième étage, lui aussi séparé en deux.

L'accès aux deux logements se ferait par l'entrée extérieure actuelle de la remise, avec un escalier et un dégagement au 1er étage qui donne l'accès aux entrées des deux appartements.

De la surface serait récupérée au rdc pour agrandir la salle de réunion.

La deuxième proposition a la préférence des membres du conseil.

M. le maire demande à M. Lacroix de détailler cette deuxième proposition et de présenter un document chiffré de maîtrise d'œuvre pour le 5 septembre.

Il faudra prévoir des travaux d'isolation thermique et phonique. Ce chantier pourrait s'inscrire dans le cadre d'un "Plan énergétique" pour espérer obtenir des subventions.

La séance est levée à 11h45.